



PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 05 – 2018

du 12 novembre 2018

adressé au Conseil communal

relatif à

la réfection des dessertes
agricoles communales



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Commune de Noville a décidé de procéder à une amélioration structurelle de ses dessertes sur l'ensemble des zones agricoles. Dans ce cadre, les dessertes agricoles existantes sont dans un état déplorable. De plus, elles doivent être adaptées et élargies afin de respecter l'évolution des nouveaux véhicules. Le but de cette amélioration structurelle est d'entreprendre la réfection des chemins dans les meilleurs délais, de respecter la planification financière établie avec les différents partenaires et d'obtenir un rendu de qualité pour pouvoir assurer la pérennité (> 30 ans) des infrastructures communales réalisées tout en respectant l'enveloppe financière à disposition.

Le périmètre de l'étude prend en compte les chemins définis dans le rapport rendu en phase 1 de toutes les zones agricoles de la commune de Noville. Des degrés d'urgence dans les réfections des chemins AF ont été définis et les chemins suivants sont concernés en première étape dans ce préavis :

- Dans le secteur communal ce sont les chemins 11.2, 11.3, 11.4, 16.1, 16.2, 21, 23, 24.1A, 24.1B, 25.1, 25.2, 27, 28, 29 et 32. La longueur des chemins considérés est d'environ 3'900 m. La largeur des chemins projetés est de 3.70 m (voie de roulement en enrobé de 3.00 m + deux banquettes de 35 cm).
- La réfection du pont 2 sur le Grand-Canal ainsi que l'amorce du collecteur de drainage sous le chemin 25.1/25.2 vers la zone 4A sont aussi prévus.

Le projet traitera notamment :

- de la reconstruction et de la réfection des chemins AF ;
- de tous les raccordements aux routes communales, chemins, places et habitations ;
- des adaptations, déplacements et reconstructions de murs, murets, barrières ;
- de l'évacuation latérale des eaux de surface ;
- d'une manière générale, de l'intégration des chemins dans le paysage ;
- de l'impact d'autres projets en cours ou prévus sur le territoire de la commune sur les chemins AF (exemples : poteaux électriques, conduites d'eau potable, plan général d'affectation, etc.).

Suite à l'expertise fédérale du 14 juin 2018, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) confirmaient leur entrée en matière et rendait leur décision. Les taux provisoires de subventionnement ont été annoncés suite à ces études et décisions et sont les suivants : par la Confédération = 27% ; par le Canton = 30%.



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

L'OFAG et le SAVI ont aussi déterminé un intérêt agricole pour chaque ouvrage. Par exemple, un chemin qui est bordé d'un côté par de la zone agricole et de l'autre côté par de la zone à bâtir aura un intérêt agricole à 50%. Un chemin qui est bordé des deux côtés par de la zone agricole aura un intérêt agricole à 100%.

Le projet se trouvant dans une zone d'inventaires importants, les services cantonaux et fédéraux devront encore être consultés prochainement. Pour cette raison, les instances concernées pourraient éventuellement demander quelques compléments ou modifications du projet.

Constat de la situation sur place (voir plan 17VS010-31-11 Situation étapes 1 et 2 + plan 17VS010-31-01 Profils type)

Chemin n° 11.2

Chemin existant en bitume, longueur 220m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 33%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 96'000.- TTC, prix au mètre Frs 436.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 87'000.00 TTC.

Chemin n° 11.3

Chemin existant en bitume, longueur 173m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 67%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 76'000.- TTC, prix au mètre Frs 439.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 55'000.00 TTC.

Chemin n° 11.4

Chemin existant en bitume, longueur 376m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 67%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 164'000.- TTC, prix au mètre Frs 436.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 117'000.00 TTC.

Chemin n° 16.1

Chemin existant en bitume, longueur 71m, largeur env. 2.4m (l'OFAG et le SAVI ne subventionnent les travaux que jusqu'à une largeur de chemin de 3.00 m).

Intérêt agricole 50%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 36'000.- TTC, prix au mètre Frs 507.-.



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la
réfection des dessertes agricoles communales

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 31'000.00
TTC.

Chemin n° 16.2

Chemin existant en bitume, longueur 312m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 133'000.- TTC, prix au mètre Frs
426.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 70'000.00
TTC.

Chemin n° 21

Chemin existant en bitume, longueur 200m, largeur env. de 3 à 5.2m (l'OFAG et le SAVI ne
subventionnent les travaux que jusqu'à une largeur de chemin de 3.00 m).

Intérêt agricole 50%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 145'000.- TTC, prix au mètre Frs
725.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions)
Frs 135'000.00 TTC.

Chemin n° 23

Chemin existant en bitume, longueur 209m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 90'000.- TTC, prix au mètre
Frs 431.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 47'000.00
TTC.

Chemin n° 24.1A

Chemin existant en bitume, longueur 36m, largeur env. 2.4m (l'OFAG et le SAVI ne
subventionnent les travaux que jusqu'à une largeur de chemin de 3.00 m).

Intérêt agricole 50%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 20'000.- TTC, prix au mètre Frs
556.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 17'000.00
TTC.

Chemin n° 24.1B

Chemin existant en bitume, longueur 85m, largeur env. 2.4m (l'OFAG et le SAVI ne
subventionnent les travaux que jusqu'à une largeur de chemin de 3.00 m).



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 50'000.- TTC, prix au mètre Frs 588.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 27'000.00 TTC.

Chemin n° 25.1

Chemin existant en bitume, longueur 147m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 50%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 63'000.- TTC, prix au mètre Frs 429.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 51'000.00 TTC.

Chemin n° 25.2

Chemin existant en bitume, longueur 247m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 106'000.- TTC, prix au mètre Frs 429.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 56'000.00 TTC.

Chemin n° 27

Chemin existant en bitume, longueur 378m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 162'000.- TTC, prix au mètre Frs 429.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 85'000.00 TTC.

Chemin n° 28

Chemin existant en bitume, longueur 646m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 270'000.- TTC, prix au mètre Frs 418.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 142'000.00 TTC.

Chemin n° 29

Chemin existant en bitume, longueur 369m, largeur env. 2.4m.



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 158'000.- TTC, prix au mètre Frs 428.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 83'000.00 TTC.

Chemin n° 32

Chemin existant en bitume, longueur 402m, largeur env. 2.4m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 172'000.- TTC, prix au mètre Frs 428.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions) Frs 90'000.00 TTC.

Pont 2 (entre chemin 29 et 32)

Pont sur Grand-Canal, longueur 36m, largeur env. 3m.

Intérêt agricole 100% (le taux de subventionnement a été confirmé par le Canton et la Confédération).

Coût devisé pour travaux (avec études, sans subventions, avec socles et autres frais pour sondage, etc) : Frs 198'000.- TTC.

La prise en charge par la Commune des coûts liés au déplacement de deux pylônes de la Romande Energie correspond aux montants nécessaires au génie civil des deux socles nécessaires. Un montant forfaitaire de Frs 15'000.- est devisé. Le solde des coûts pour ce déplacement de pylônes sera pris en charge par la Romande Energie.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude, subventions et GC pour socles) Frs 104'000.00 TTC.

Drainage zone 4A

Collecteur de drainage sous chemins 25.1 et 25.2, longueur 50m.

Intérêt agricole 100%.

Coût devisé pour travaux (avec étude, sans subventions) Frs 25'000.- TTC, prix au mètre Frs 500.-.

Coût devisé à charge de la Commune pour travaux (avec étude et subventions du Canton uniquement) Frs 20'000.00 TTC.

Vu :

- L'état actuel dégradé des chemins considérés qui ne permet plus une utilisation rationnelle et efficace pour les différents utilisateurs ;
- Les études et les coordinations en 2017 et 2018 entre la Confédération, le Canton de Vaud, la Commune de Noville et le bureau RWB relative à la réfection des dessertes agricoles les plus urgentes ;



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

- L'étude préliminaire du bureau RWB du 10 février 2018 qui définissait l'état des lieux, les variantes d'exécution pour la réfection, le devis général et les priorités ;
- Les taux actuels de subventionnement qui ont été décidés le 14 juin 2018 suite à ces études et qui sont de 27% pour la Confédération et 30% pour le Canton ;
- Les taux ci-dessus ne se rapportent qu'aux travaux et études nécessaires directement aux dessertes agricoles. Les frais relatifs aux éventuels achats de terrains et aux compensations ne sont pas pris en compte dans le système de subventionnement ;
- La coordination entre les services compétents du Canton de Vaud, la Romande Energie et la commune de Noville relative à la réfection des dessertes agricoles les plus urgentes ;
- Le gabarit de largeur des chemins existants qui est de l'ordre de 2.40 m et qui sera porté à 3.00 m pour les chemins futurs en enrobé conformément aux directives du SAVI. Des banquettes de 35 cm seront réalisées de part et d'autres de ces chemins ;
- Les réfections de chemins qui consistent en une stabilisation de la fondation existante ou un remplacement complet de la fondation en place si elle est de trop mauvaise qualité. Suivant les chemins, un revêtement en enrobé bitumineux de 7 cm d'épaisseur est posé conformément aux directives du SAVI ;
- Les chemins réfectionnés seront rehaussés par rapport à leurs niveaux actuels afin de garantir une évacuation correcte des eaux de pluie qui est une des causes principales de détérioration du revêtement et de la fondation. Ce rehaussement sera de 10 cm environ et les raccords de part et d'autre des chemins se feront de manière douce avec la terre végétale terrassée au début des travaux ;
- Le devis à $\pm 10\%$ du bureau RWB basé sur les expériences récentes et en cours sur la région ;
- Le montant total du projet de réfection des dessertes agricoles 11.2, 11.3, 11.4, 16.1, 16.2, 21, 23, 24.1A, 24.1B, 25.1, 25.2, 27, 28, 29, 32, le pont 2 et le drainage zone 4A qui atteint les Frs. 1'964'000.- TTC (études, travaux, sondages, tests, compensations nature et autres frais selon devis de RWB du 15 août 2018). Ce montant de Frs. 1'964'000.- TTC devra être avancé par la Commune de Noville puis les subventions lui seront reversées par les différents partenaires au terme des travaux et études ;
- Le montant final à charge de la Commune de Noville sera de Frs. 1'217'000.00 TTC en prenant en compte les subventions allouées par la Confédération et le Canton de Vaud ;
- Les travaux qui pourraient débiter lors de l'hiver 2018/2019 si toutes les autorisations et validations nécessaires sont obtenues et si les conditions météorologiques le permettent ;
- La durée de réalisation des travaux qui est estimée à 10-12 mois en fonction des conditions météorologiques rencontrées et des accès aux cultures ;





Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède et pour réaliser les travaux projetés dans les délais convenus, la Municipalité soumet à votre approbation le projet de réfection des dessertes agricoles communales et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à donner votre préavis favorable à l'octroi du crédit de Frs. 1'964'000 TTC (Frs. 1'217'000 TTC après versement des subventions) pour les travaux de réfection des dessertes agricoles 11.2, 11.3, 11.4, 16.1, 16.2, 21, 23, 24.1A, 24.1B, 25.1, 25.2, 27, 28, 29, 32, pont 2 et drainage zone 4A sur la Commune de Noville et de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE,

v u

le préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales;

entendu

le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet;

le rapport de la commission des finances et de gestion

considérant

que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

D é c i d e :

- d'accepter le préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018 relatif à la réfection des dessertes agricoles communales tel que présenté ;
- d'autoriser les travaux de génie civil pour la réfection des dessertes agricoles ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 1'964'000.- ;
- de financer ces travaux par un prélèvement de Fr. 400'000.- sur le fonds de réserve pour travaux futurs 9282.9
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de Fr. 1'964'000.- ;
- de réduire l'investissement financier au fur et à mesure des rentrées des subventions s'élevant à Fr 747'000.- ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 817'000.- à raison de Fr. 27'200.- par an sur une durée de 30 ans.

* * * * *

Ainsi délibéré en séance de la Municipalité le 12 novembre 2018, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :


Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :


Laurence Vuillemin

Délégué de la Municipalité : M. R. MOOSER
07a/06/2018/lv



Préavis N° 05-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 07 décembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président:

la secrétaire :

Manuel HAYOZ

Esther Bernard